



Formulaire d'inscription – Appel à candidatures FETE DE LA MUSIQUE 2026

A retourner complété et signé au plus tard le 24
avril 2026

par mail : service.culture@mairie-rumilly74.fr

ou par voie postale : Direction des Affaires Culturelles, Mairie de Rumilly,
Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 100, 74152 RUMILLY Cedex

Nom du groupe ou de l'artiste :

Nom et prénom du représentant du groupe :

Adresse / commune de résidence :

Téléphone ou contact du groupe :

Email :

Liens d'écoute du groupe (site internet, réseaux sociaux) :

Composition du groupe (nombre de membres, instruments) :

Style musical :

Musique amplifiée ou acoustique :

Expériences scéniques :

Durée maximale du set :

Préférence horaire de passage :

Préférence lieu de représentation :

- Scène équipée Quai des Arts, place d'Armes -> plan de scène ou fiche technique à fournir en pièce jointe
- Place Grenette (fonctionnement autonome)
- Rue Montpelaz (fonctionnement autonome)

Fête de la musique 2026

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr

Règlement de la participation à la fête de la musique à Rumilly dimanche 21 juin 2026 :

La fête de la musique, organisée par la Municipalité de Rumilly, est l'un des événements incontournables de l'été. Elle aura lieu cette année le **dimanche 21 juin 2026 à partir de 18h00 (horaire à confirmer)**.

La ville de Rumilly met à disposition :

- une scène sur la place d'Armes (esplanade du Quai des Arts) avec l'équipement technique (son et lumière) et l'alimentation électrique

Elle assure également :

- la sélection des groupes retenus pour se produire le 21 juin, suite à l'appel à candidatures (contact : Direction des Affaires Culturelles, service.culture@mairie-rumilly74.fr, 04 50 64 69 50)
- la coordination générale de la fête, l'organisation technique et la coordination des concerts
- les conditions de sûreté de la manifestation en tant qu'organisateur

Vous vous engagez à respecter :

- les conditions d'organisation et l'esprit de la fête
- la gratuité des prestations
- les consignes de sécurité et les consignes sanitaires
- les horaires.

La Ville de Rumilly se réserve le droit de modifier ou d'annuler cet événement en fonction des consignes gouvernementales et préfectorales et des conditions météorologiques.

Je soussigné(e) ...

Pour le groupe ...

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2026 et m'engage à les respecter.

Déclare autoriser la prise de photographies ou vidéos en vue de leur exploitation par le service communication de la Ville de Rumilly.

Fait à :

Le :

Signature du représentant :

